

CAISSE DESJARDINS DE HULL-AYLMER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la huitième (8^e) assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer, tenue virtuellement le mardi 29 mars 2022 à 19 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

M. Vincent Roy, président du conseil d'administration, qui agit comme président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres présent[e]s virtuellement. En effet, en raison de la situation liée à la COVID-19 et des mesures de distanciation physique, l'assemblée est tenue virtuellement.

Il salue les personnes suivantes qui l'accompagnent à l'animation ou en soutien :

- Stéphane Miljours, directeur général
- Francis Beausoleil, président du comité Gouvernance et éthique et du comité d'analyse des candidatures
- Emmanuelle Pedneaud Jobin, secrétaire du conseil d'administration
- Marie-Noëlle Harvey, adjointe à la direction générale
- François Lacerte-Gagnon, président du comité Fonds d'aide au développement du milieu
- Guillaume Morin, président du comité d'Audit et déontologie
- Pascale Ouellet, directrice, Ressources humaines et soutien à la direction
- Jeremy Howard, conseiller en communication
- Marie-Andrée Matteau, directrice, Gestion des risques et soutien aux ventes

Il poursuit en expliquant que, comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé. En effet, le vote sur la répartition des excédents annuels et des ristournes aura lieu au cours des 3 prochains jours.

Définition de membre

Le président rappelle que seul le[a] membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours peut proposer ou appuyer une proposition et voter. Est membre de plein droit la personne qui:

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi, c'est-à-dire qu'elle réside, est domiciliée ou travaille au Québec;
- est un[e] membre réadmis de plein droit.

Présentation d'un message de Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sous forme de vidéo.

Règles de fonctionnement

Le président précise les modalités pour les votes en direct et les interactions entre les membres et les animateur[trice]s de l'assemblée. Il sera répondu en direct aux questions et s'il est impossible de donner une réponse immédiate, un suivi sera fait par téléphone ou par écrit.

Nomination des scrutateurs

Le président propose que Pascale Ouellet, directrice, Ressources humaines et soutien à la direction et Jeremy Howard, conseiller en communication soient nommés scrutateurs.

Il est proposé par Lucien Boucher, appuyé par Sylvie St-Pierre Babin et résolu à l'unanimité que Pascale Ouellet et Jeremy Howard soient nommés scrutateurs.

2. Vote en direct - adoption de l'ordre du jour

Emmanuelle Pedneaud Jobin, secrétaire du conseil d'administration précise que le conseil d'administration a reçu 2 avis de propositions préalables qui ont été analysés selon les critères communiqués, lesquels n'ont pas été jugés recevables par le conseil d'administration.

Elle fait ensuite la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Véronique Martin, appuyé par Pierre St-Amand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

Le président mentionne qu'il y a présentement 65 participant[e]s en ligne.

3. Vote en direct - Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse de Hull- Aylmer du 30 mars 2021

Le président demande une proposition approuvant le projet de procès-verbal du 30 mars 2021.

Il est proposé par Julie Dumoulin, appuyé par Yvon Leclerc et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer tenue le 30 mars 2021.

4. Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration fait le bilan de l'année 2021.

Il présente ses collègues au conseil d'administration :

- Guillaume Morin, président du comité audit et déontologie
- Emmanuelle Pedneaud Jobin, secrétaire du conseil d'administration
- Francis Beausoleil, président du comité gouvernance et éthique et du comité d'analyse des candidatures
- François Lacerte-Gagnon, président du comité Fonds d'aide et développement du milieu
- Claudine Lalonde, présidente du comité responsable du mandat en coopération
- Natalie Lamont, administratrice
- Line Ménard, administratrice
- Jeiel Onel Mézil, administrateur
- Manuel Penagos, administrateur
- Alexandre Séguin, administrateur

Il souligne également la participation de ses anciennes collègues, Yolaine Ruel et Chanelle Monast qui ont dû quitter le conseil d'administration en 2021.

Il revient sur les principales réalisations de notre Caisse en 2021 :

- Leadership socioéconomique en appui à la relance;
- Développement durable, au cœur de notre approche;
- Vie démocratique en expansion;
- Suivi des échanges quant aux 2 avis de propositions préalables soumis en 2021.

Il remercie les employé[e]s ainsi que le directeur général pour leurs efforts acharnés pour offrir un service hors pair en cette année difficile. Il remercie aussi les 67 906 membres de leur fidélité.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologique

Guillaume Morin, président du comité d'audit et de déontologie, fait la lecture du bilan de la surveillance relative aux règles déontologiques qui se trouve dans le rapport annuel.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération

- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées² par le Code.

Question de Pierre St-Amand : quels sont les critères utilisés par le fonds d'aide ?

Le président lui répond que les critères sont nombreux et qu'ils sont disponibles sur le site Internet de la Caisse.

6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

Stéphane Miljours présente le rapport financier de l'année se terminant le 31 décembre 2021 et détaille les éléments suivants :

- Total du volume d'affaires sous gestion;
- Total de l'actif;
- Total des prêts consentis aux particuliers et aux entreprises;
- Total du passif;
- Total de l'avoir;
- Revenu net d'intérêts;
- Frais d'intérêts;
- Autres revenus;
- Dotation à la prévision des pertes sur prêts;
- Frais autres que d'intérêts
- Excédents avant ristourne.

Le directeur général se déclare fier des résultats exceptionnels présentés, lesquels prouvent que nos offres sont pertinentes pour nos membres. Il remercie les employé[e]s pour les efforts qu'ils ont fournis tout au long de cette année difficile en vue d'offrir un excellent service. Il remercie ensuite le président et le conseil d'administration pour l'ensemble du travail accompli de même que les membres qui sont au cœur de notre mission comme coopérative de services financiers.

Alain Roy demande des précisions en lien avec la réponse de la Fédération des caisses Desjardins du Québec quant à la 2^e résolution présentée l'an passé à l'assemblée générale annuelle 2021, ce que fait le président.

7. Rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu

Le président du FADM, François Lacerte-Gagnon présente le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu. Il mentionne qu'en 2021, le conseil d'administration a adopté un Plan d'engagement et de proximité afin de se donner une vision sur 3 ans de notre engagement dans le milieu et de l'engagement de la Caisse ainsi que des membres du conseil d'administration dans la communauté. Ce Plan d'engagement et de proximité a permis de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires. Les priorités d'investissement représentent donc des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté.

Il précise par ailleurs que nous nous sommes dotés d'une Politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site Internet de la Caisse, laquelle vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM et des dons et commandites. Il présente nos priorités d'investissement ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets. En 2021, c'est donc 718 765 \$ qui ont été distribués à la collectivité par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu. Il présente ensuite 2 projets sur lesquels le conseil d'administration a travaillé en 2021 et dont les travaux se poursuivent en 2022, à savoir les échanges avec les organismes du milieu et le chantier de réflexion en lien avec l'abordabilité du logement.

8. Période de questions au conseil d'administration

Question d'Alain Roy : qu'est-ce qui se passerait si les membres votaient contre la répartition des excédents proposée ce soir ?

des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

Le président lui répond que nous devrions retenir le versement des ristournes et tenir une nouvelle assemblée.

Présentation des propositions sur le partage des excédents qui feront l'objet d'un vote en différé

Le président explique que notre assemblée a notamment pour objet le versement des ristournes individuelles et collectives et il présente une capsule vidéo qui détaille cet élément distinctif de notre coopérative.

9. Présentation des scénarios en vue de la votation

Le président explique de quelle manière le rapport annuel 2021 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios qui feront l'objet d'un vote des membres après les présentations de ce soir. Toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la caisse. Il précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux et sont conformes aux encadrements applicables.

Vote en différé - Adoption de la répartition des excédents annuels

Le président détaille la recommandation du conseil d'administration en lien avec la répartition des excédents annuels.

Il est proposé par Mme Catherine Lauriault, appuyé par Michel Croteau et résolu à la majorité d'appuyer le projet de répartition des excédents annuels, pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 comme recommandé.

Le président demande s'il y a des questions.

Johanne Légaré mentionne qu'il faudrait que les employé[e]s soient formé[e]s à propos des exigences réglementaires en lien avec les élections, ce à quoi le directeur général répond que des suivis seront faits pour s'en assurer.

Catherine Lauriault mentionne que les messages à son conseiller demeurent sans réponse et qu'elle doit faire les suivis elle-même.

Le directeur général explique qu'il est désolé de l'apprendre et que nous travaillons fort pour nous assurer que nos conseiller[ère]s font les retours d'appels. Cela dit, sans chercher d'excuses, dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre commune à plusieurs secteurs d'activités au Québec, il arrive malheureusement que de telles situations se produisent.

Alain Roy demande pourquoi le versement de la ristourne est de seulement 11 % cette année alors qu'il était de 17% l'an passé.

Le président lui répond que la situation en 2021 a été exceptionnelle et que le CA a voulu en mettre de côté en vue d'éventuelles années plus difficiles.

Jocelyne Cameron demande de relire la proposition quant à l'adoption de la répartition des excédents annuels; les planches sont remises à l'écran alors que le président rappelle que la documentation est aussi disponible en ligne.

Vote en différé - Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Le président explique la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes, à savoir un montant de 5 731 298 \$ en ristournes aux membres et 806 786 \$ impartis au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

Il est proposé par Suzanne Laurin, appuyé par Michel Croteau et résolu à la majorité d'appuyer la recommandation de versements.

Le président demande s'il y a des questions; il n'y en a aucune.

Vote en différé – élection des membres du conseil d'administration

Rappel de la démarche du profil collectif

Le président du comité Gouvernance et éthique, Francis Beausoleil, explique la démarche relative au profil collectif enrichi visant le recrutement de personnes ayant les qualités nécessaires pour bien représenter les membres de même que la détermination de critères de compétences et de représentativité pour enrichir la composition du conseil d'administration.

10. Rapport du comité de mise en candidature

Francis Beausoleil fait la lecture du rapport du comité de mise en candidature :

- Appel de candidatures diffusé pendant 20 jours à compter du 18 janvier 2022
- Diffusion sur nos canaux virtuels et dans les journaux locaux;
- 4 postes de mandats d'une durée de 3 ans sont à combler selon les critères suivants : détenir des compétences en Expérience membres/client[e]s, en Coopération, en gestion financière, en gestion d'entreprise, en comptabilité et/ou en gouvernance;
- Groupes d'âge : 1 personne âgée de 18 à 34 ans, 1 personne âgée de 35 à 49 ans, 1 personne âgée de 50 à 64 ans et 1 personne âgée de 65 ans et plus;
- 1 personne issue des communautés culturelles;
- 1 personne issue du milieu rural
- 2 candidatures répondant aux conditions ont été reçues.

Il précise par ailleurs que chaque candidat s'est fait connaître aux membres par le biais de son texte expliquant ce qui le motive à exercer la fonction d'administrateur et en quoi il correspond au profil recherché.

11. Élection par acclamation

Nous avons 4 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler. Nous pouvons donc dès maintenant, déclarer élues les personnes candidates suivantes, en ordre alphabétique :

- François Lacerte-Gagnon
- Guillaume Morin

Afin de permettre à l'assemblée de mieux connaître les personnes élues par acclamation, le président invite, en ordre alphabétique, François Lacerte-Gagnon et Guillaume Morin à se présenter.

Le président félicite les élus et explique que 2 postes seront à combler dans les meilleurs délais pour que le conseil d'administration soit le plus représentatif possible de notre membrariat.

12. Votation en différé - Précisions sur l'exercice du vote

Le président mentionne que les membres seront appelé[e]s à voter sur les éléments suivants, soit :

- la répartition des excédents annuels (ristournes)
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne

Il précise que la réécoute de notre assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. De cette façon, même si des membres n'ont pas participé ce soir, il[elle]s pourront voter en toute connaissance de cause.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès le 30 mars 2022 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 2 avril 2022; seul[e]s les membres de plein droit pourront voter.

Question de Matt Gourde qui demande des précisions quant aux 2 postes qui seront à combler.

Le président explique que le processus de cooptation aura lieu cette année et que le dossier est à suivre.

13. Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats de vote sont confidentiels jusqu'au moment du dévoilement alors qu'ils seront publiés sur le site Internet et disponibles à la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif sur la répartition des excédents. Dans un tel cas, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

En complément, en ce qui concerne le partage des excédents, le président mentionne que les propositions reçues sont conformes aux scénarios recommandés par le conseil d'administration. Un vote « pour » ces propositions s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables.

Le président remercie les membres de leur participation et félicite les administrateurs élus. Il remercie également les personnes qui l'accompagnaient ce soir, de même que les administrateurs[trice]s et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

Fin de la diffusion de l'AGA 2022 à 21 h.

La période de votation a lieu.

Résultats du vote :

- Excédents, « Pour » (%) 96,06 « Contre » (%) 3,94
- Taux, ristournes, FADM, « Pour » (%) 86,67 « Contre » (%) 13,3

La séance est levée le samedi 2 avril 2022 à 23 h 59.

Vincent Roy, président

Emmanuelle Pedneaud Jobin, secrétaire